

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 8 avril 2010</p>

Sous la Présidence de Monsieur **Lucien DEBLAY**, Président.

La réunion du Conseil Communautaire a eu lieu à **VIMENIL** à **20 heures 30**.

Nombre de Membres présents : 16 Titulaires, 9 Suppléants.

Nombre de Membres excusés : 8 Titulaires, 13 Suppléants.

Nombre de Membres absents : 1 Titulaires, 3 Suppléants.

Le quorum est atteint (**19 votants : 16 titulaires et 3 suppléants**)

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Vote des taux d'imposition 2010.**
- 2) **Vote de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.**
- 3) **Soutien aux associations : Validation du choix des associations.**
- 4) **Adhésion SMIC : Deycimont, CC du Pays d'Olima du Val d'Avière, Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Les Voivres - La Chapelle aux Bois – Harsault.**
- 5) **Délibération : CCI Régionale.**
- 6) **Office du Tourisme : Election des délégués.**
- 7) **Terrain foot : marché pour l'entretien.**
- 8) **Informations et questions diverses.**

Monsieur Jean Marie HARAUX souhaite la bien venue à l'assemblée de la part de Madame le Maire de Viménil, étant excusé ainsi que l'ensemble des délégués de la commune pour raison de réunion de conseil municipal. Monsieur le Président remercie Madame le Maire pour le prêt de la salle.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BICHOTTE a été nommé secrétaire, à l'unanimité.

Approbation des comptes rendus des conseils communautaires des 11 et 25 février 2010,

Suite à la remarque de Madame Dominique DEMONCHAUX concernant le compte rendu du conseil communautaire en date du 25 février 2010 le paragraphe relatif à la voirie doit être modifié comme suit : *le 12/12/2009 a eu lieu une réunion avec le Maître d'ouvrage Entreprise Pro Concept et l'Entreprise Colas.*

Les deux comptes rendus sont validés par le conseil communautaire.

Intervention de Monsieur Francis AUBERT,

Ce dernier informe qu'il souhaiterait intervenir sur 2 points :

- Le Conseil de Jeunes,
- L'Agence Postale.

Tout d'abord concernant le Conseil de Jeunes, il indique qu'il a été très surpris d'apprendre par la presse le commencement du projet de reportages vidéo du Conseil de Jeunes ainsi que de l'achat de matériel vidéo nécessaire à leurs réalisations.

En effet il précise que le Conseil Communautaire n'a pas délibéré ni sur la réalisation de reportage ni sur l'achat de matériel vidéo.

Aussi, il indique qu'il est scandalisé par la manière de procéder de la Communauté de Communes, le conseil communautaire étant informé des projets après leurs diffusions dans la presse et du bulletin trimestriel.

Ensuite il indique qu'un article de presse sur la Communauté de Communes de Brouvelieures est paru concernant la prise de compétence Agence postale par cette dernière. Or la CCADP avait annoncé qu'elle ne pouvait pas prendre la dite compétence.

Aussi, il se demande s'il va continuer sa fonction de délégué communautaire jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur Lucien DEBLAY répond que lors du Conseil Communautaire du 11 Février dernier les délégués ont été informés du projet de reportages vidéo du Conseil de Jeunes et que celui-ci devait permettre de fédérer ledit conseil de jeunes. De plus le conseil communautaire votera, par la suite, s'il souhaite acheter du matériel vidéo mais en aucun cas le conseil communautaire ne doit voter pour la réalisation du projet en tant que tel. Ensuite il rappelle ce qui a d'ores et déjà été annoncé au conseil communautaire du 11 Février : que la délibération pour l'achat du matériel ne se fera que lorsqu'on aura connaissance des subventions qui seront allouées à ce projet.

Monsieur Guy COLNE indique qu'il est dommage que l'article de presse n'indique pas que le groupe de jeunes est issu du Conseil de Jeunes et il souhaiterait savoir combien de jeunes il y a actuellement au sein dudit Conseil.

Aussi, concernant le bulletin trimestriel, il félicite la personne qui les a distribués pour sa rapidité et ajoute que leurs publications sont une bonne idée. Cependant il est à noter que le coût de l'entrée pour l'opéra Bastien Bastienne qui se déroulera à l'église de Fontenay est de 5 € et non 10 €.

Monsieur Lucien DEBLAY lui répond que l'article de presse a été rédigé par le correspondant de presse et non lui-même. Concernant le nombre de jeunes, il lui indique qu'il y en a à l'heure actuelle 6 et que le groupe s'est ainsi étoffé. Aussi il rappelle que lors du Conseil Communautaire du 11 Février dernier il a demandé si quelqu'un souhaitait encadrer les jeunes avec lui, mais personne ne s'était manifesté.

Messieurs Guy COLNE et Jacques SIMEON réitèrent les remarques qu'ils avaient d'ores et déjà faites lors des Conseils Communautaires des 3 décembre 2009 et 11 février 2010 à savoir qu'après une discussion avec l'un de leur administré, tous les jeunes du Conseil de Jeunes ne seraient pas invités aux rencontres programmées, qu'ils regrettent de ne pas avoir de comptes rendus et qu'ils souhaiteraient voir participer les jeunes aux Conseils Communautaires.

Monsieur Lucien DEBLAY répond que l'ensemble des membres du Conseil de Jeunes sont invités aux réunions de celui-ci y compris le jeune de Fontenay faisant partie du Conseil de Jeunes. Néanmoins, les délégués peuvent consulter les comptes rendus des réunions du Conseil de Jeunes dans le classeur des comptes rendus consultable à la Communauté de Communes. De plus, concernant la participation des jeunes aux Conseils Communautaires, étant scolarisés, ils ont déjà des difficultés à se réunir entre eux, d'où leurs réunions parfois le dimanche soir, et il leur est donc difficile de pouvoir participer aux Conseils Communautaires. Une intervention des jeunes sera faite toutefois lors d'un prochain Conseil Communautaire, dès que le projet de reportage sera finalisé (comme indiqué au conseil communautaire du 11 Février 2010).

Concernant la prise de compétence "Agence Postale" par la Communauté de Communes de Brouvelieures, Monsieur Jean-Marie HARAUX, répond à Monsieur Francis AUBERT comme suit :

En 2004, lors de la création par la Poste des "Agences Postales", la Communauté de Communes avait réfléchi à prendre la compétence "Agence Postale". Aussi, la compétence appartenant aux communes, la Communauté de Communes s'est rapprochée de Grandvillers où il y a une Poste et cela après que les élus de Girecourt aient souhaité que la Communauté de Communes prenne cette compétence pour la Poste installée à Girecourt.. Cependant les élus de Grandvillers ont refusé de déléguer leur compétence à la Communauté de Communes. De ce fait, nous ne pouvions pas exercer une compétence qu'une Commune refusait de nous déléguer. A la Communauté de Communes de Brouvelieures, la problématique est différente puisqu'il n'y a **qu'une** seule "Agence Postale" sur le territoire intercommunal.

Monsieur Charles SCHLACHTER ajoute que lors de la remise en état de l'Agence Postale de Girecourt-sur-Durbion il a contacté le maire de ladite commune afin de regrouper les deux Agences mais ce dernier a refusé la fusion.

Monsieur Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

1°) Vote des taux d'imposition 2010.

Monsieur le Président propose de reconduire les mêmes taux de fiscalité locale,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

Taux Taxe d'Habitation :	1.90 %
Taux de Taxe Foncière sur le Foncier Bâti :	2.70 %
Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti	5.86 %
Taux CFE (taux relais)	2.36 %

2°) Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Depuis 2008, le produit réalisé pour la TEOM est inférieur au montant facturé par le SICOVAD, le manque pour ces années 2008 et 2009 s'élève à environ 10 000 €.

Monsieur le Président propose d'augmenter le taux de la taxe des ordures ménagères afin de rattraper une partie restant à la charge de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11,10 %

Tous les ans une évaluation sera faite et le taux sera désormais voté après le vote du SICOVAD.

3°) Soutien aux associations.

La commission Service à la population s'est réunie le 3 mars 2010 afin d'examiner les demandes de soutien des associations.

Après examen des demandes, la commission propose de soutenir les associations suivantes :

- **AIFD** : Spectacles théâtraux des « Jolies mômes » 300 €
- **Foyer Rural de Padoux, Amicale Laïque, CLEF, AAGE** : Spectacle dans le cadre de spectacle en famille 300 €
- **AAGE** : rencontre des Arts 300 €
- **A vous de voir** : 2^{ème} Festival des Renardeaux (Fontenay) 300 €
- **Association d'Education Populaire Jeanne d'Arc de Fontenay** : Développement du chant choral et de la musique d'orgue en milieu rural vosgien et particulièrement ADP et Bruyères. L'ensemble du projet n'est pas éligible, seule la partie liée au stage est subventionnable. Les concerts ne sont pas subventionnables puisqu'ils se déroulent en dehors du territoire intercommunal. Aussi il est proposé de soutenir l'association pour la partie stage à hauteur de 200 €.

Soit un total de 1400 €.

Les associations non retenues :

Foyer Rural de Padoux : achat de tapis correspond à des frais de fonctionnement et non à des frais liés à l'organisation d'une manifestation.

AS Padoux : Achat d'un défibrillateur le règlement d'intervention stipule que seules les associations organisant des actions ludiques, culturelles, sportives, de formation, de sensibilisation à l'environnement, aux patrimoines et d'actions d'éducation à la citoyenneté des publics scolaires peuvent être soutenues par la CCADP.

Centre de Formation Rural : Journée organisée au centre Léo Lagrange d'Epinal « Recycl'Arts » l'action ne se déroulant pas sur le territoire de la CCADP.

En accord avec le règlement d'intervention concernant le soutien aux associations adopté par le Conseil Communautaire lors de sa réunion en date du 23 novembre 2006 (délibération n°49/2006),

DECIDE, par 1 abstention et 18 voix POUR, d'octroyer une aide financière à l'association suivante :

- **AAGE - GIRECOURT SUR DURBION** : 300,00 €

DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer une aide financière aux associations suivantes :

- **Collectif d'associations : AAGE – CLEF - Foyer Rural de Padoux – Amical Laïque de Grandvillers** : 300,00 €,
- **AIFD - GUGNECOURT** : 300,00 €,

- **A Vous de Voir – VIMENIL**
2^{ème} Festival des Renardeaux à Fontenay 300,00 €
- **Association d'Education Populaire Jeanne d'Arc**
– FONTENAY 200,00 €

Monsieur Le Président soumet à l'assemblée le courrier reçu de Christophe BARBESANT **Association Vivre en Famille** dont le siège social est à Champsecret (61700) qui sollicite une aide pour participer à la construction d'une bibliothèque à Djibouti. Le siège social ne faisant pas partie du territoire de la CC, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE, par 1 abstention et 18 voix POUR de ne pas donner suite à la demande de subvention.

4°) Avis sur demandes d'adhésion concernant le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale invitant le Conseil Communautaire à se prononcer sur :

➤ Les demandes d'adhésion présentée par les collectivités suivantes :

Deycimont	Canton de Bruyères
Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière	Canton d'Epinal Ouest
Syndicat Intercommunal D4Adduction d'Eau Potable de Les Voivres – La Chapelle aux Bois - Harsault	Canton de Bains les Bains

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
ACCEPTE, à l'unanimité, les adhésions précitées.

5°) Siège de la CCI de la Région Lorraine

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir débattu,

Considérant que,

- Le site de Nancy pour le Siège de la CCI de la Région Lorraine est celui qui est le plus proche du barycentre géographique de la Région Lorraine.
- Le site de Nancy a été déterminé par les élus consulaires qui ont procédé à la mise en place de la 1^{ère} Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie de Lorraine et cette décision doit être prise en compte par les générations consulaires futures.
- Le site de Nancy semble plus équitable pour assurer un aménagement du territoire de qualité entre les 4 départements lorrains.

DEMANDE, à l'unanimité des membres présents que le siège de la CCI de la Région Lorraine soit implanter à Nancy.

5°) Election des représentants de la Communauté de Communes de l'ADP au sein du Syndicat Mixte du Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a procédé à l'élection de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants au sein du Syndicat Mixte du Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne

Ont été élus, à l'unanimité :

Membres titulaires :

- MILLERY François
- HARAUX Jean Marie
- LAURENT Josette
- AUBERT Francis

Membres suppléants :

- DEBLAY Lucien
- DEMONCHAUX Dominique
- SIMEON Jacques
- BALAY Michel

6°) Informations et questions diverses :

- **Terrain de foot** : le contrat d'entretien du terrain de foot est arrivé à échéance. Doit-on continuer à faire l'entretien du terrain par un professionnel, renouveler le contrat par appel d'offres. Monsieur Laurent JACQUOT a envoyé un mail à la CC conseillant de prendre un professionnel pour l'entretien du terrain.

Monsieur Jean René ANDRE demande s'il ne serait pas possible de faire un contrat sur plusieurs années.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité que l'entretien du terrain de foot doit être fait par un professionnel sauf pour la tonte et le fauchage.

Monsieur Guy COLNE demande quelles retombées avons-nous sur l'intercommunalité et précise que 23 de ses administrés jouent à Aydoilles. Monsieur Francis BALAY Président de l'AS Padoux étant excusé, Monsieur le Président propose qu'il nous fasse un compte rendu sur le nombre d'équipes et l'origine des joueurs au prochain Conseil Communautaire.

- **Voirie** : Monsieur Jean Marie HARAUX fait un point sur les travaux de voirie bien que cela est relaté dans le bulletin trimestriel qui vient d'être distribué, la 1^{ère} phase est achevée, il y a un bon suivi et l'ensemble est satisfaisant. Il reste encore quelques nids de poule qui seront refaits dans les jours à venir. En ce qui concerne les nids de poule il faut mettre des cailloux en dessous, puis le produit (pas en trop grande quantité). Le dossier de demande de subvention pour le programme 2010 a été transmis au Conseil Général. Monsieur Bruno HUGUENIN indique que la voie communale 5 de Padoux (axe reliant Padoux à Bult) va être supprimée

La commission appel d'offre se réunira le lundi 19 avril à 20 heures pour proposer un maître d'œuvre.

Monsieur Charles SCHLATER demande la possibilité de faire un groupement de commandes pour l'enrobé à froid mais également pour le sel de neige. Un mail sera adressé à toutes les mairies

- **Etude sur le Durbion** : l'appel d'offres est lancé pour l'instant nous avons 4 réponses, ouverture des plis lundi 19 avril à 18 h à la CCADP

- **Service à la personne** : Léa GIRARDIN réalise une étude sur les transports et les difficultés à se déplacer afin d'évaluer les besoins. Elle présentera cette étude à la commission Service à la population. Un questionnaire a été adressé aux :

↳ Jeunes de 15 à 20 ans,

↳ Demandeurs d'emploi par l'intermédiaire de la maison de l'emploi

↳ Personnes âgées par l'intermédiaire des associations et de Sylvaine (portage repas)

- **Piste VTT** : 6 juin inauguration des pistes VTT avec la CCVV plusieurs départs, Dompierre, Girecourt, Fontenay, Méménil, Viménil Void de la Borde pour se retrouver à Docelles où plusieurs animations seront proposées.

- **Office de Tourisme** : Le nom de l'office de tourisme a été retenu par le groupe de travail à savoir : **Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges**, un autre groupe de travail met en place de festival "Butinez Dart d'Art" il est regrettable que peu d'association de l'ADP se soit manifestée pour participer à ce festival.

- **OPAH** : l'opération est terminée depuis le 31 mars 2010, des dossiers sont encore en cours de traitement, des dossiers de dernière minute ont été réceptionnés mais tous les dossiers seront traités. Une réunion du comité de pilotage sera organisée pour faire le bilan et réfléchir sur une éventuelle reconduction de l'opération.

- **Commission économie** : Réunion le 18 mai 2010 à 20 h 30

- **Atelier équilibre** : Faire le relais avec les associations du secteur afin de faire le point sur les personnes intéressées, il faudra mettre en place des inscriptions et selon celles-ci faire une dizaine de séances dans 2 ou 3 communes de l'ADP.

- **Conférence sur les abeilles à Fontenay 3 juin 2010** : - après midi réservé aux écoles

- 20 h tout public

A la suite de ces informations, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Lucien DEBLAY, lève la séance à 23 heures.

Il est proposé à chaque Délégué Communautaire de bien vouloir faire ses observations éventuelles concernant ce compte-rendu avant le 20 mai 2010.
